

République Française

COMMUNE DE MARSEILLAN

Convocation du Conseil Municipal
Samedi 21 mars à 10h00 salle Paul Arnaud

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Maire (le rapporteur est le doyen des conseillers municipaux)
2. Création des postes d'adjoints (M. le Maire)
3. Élection des adjoints au Maire (M. le Maire)
4. Lecture et prise d'acte de la charte de l'élu local – Application des dispositions de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 (Annexe) (Jean-Marc Dumas)

Le Maire



Yves MICHEL